

L'an deux mille vingt trois, le vendredi quatorze avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gautier MAES, Maire.

Convocations envoyées le 07 avril 2023
Compte-rendu affiché le 17 avril 2023

Conseillers en exercice : 29
Conseillers présents : 26
Conseillers représentés : 03
Conseiller excusé : 00
Conseiller absent : 00

Secrétaire de séance :
M. BELMANT

Etaient présents : M. MAES, Mme LECOCQ, M. THOMAS, Mme BEAUGRAND, M. CONTU, M. PONCHON, Mme MENAGER, M. BELMANT, Mme YGOUF, M. DREVELLE, Mme GUIDON, M. BARBIER, M. VELU, M. PEREZ, Mme MARTEL, Mme RICHARD, M. CARETTE, Mme BUSIGNIES (*arrivée à 19h34*), Mme KUMM, M. DEPTA, Mme BAUCHART, M. HAUDIQUET, Mme MAJOREL, Mme DHEYGERS, Mme TRICOT, M. VARLET.

Elus absents mais représentés : Mme LEMAIRE a donné pouvoir à M. PONCHON, Mme ZANINI a donné pouvoir à Mme LECOCQ, M. SAVREUX a donné pouvoir à M. MAES

Elu absent excusé : ///

Elu absent non excusé : ///

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00 et donne la parole à M. BELMANT, secrétaire de séance, pour faire l'appel des élus présents ou représentés. Vingt-six conseillers sont présents, trois conseillers sont représentés.

Monsieur le Maire indique que le quorum est atteint et que la séance publique est enregistrée, il précise que cet enregistrement sert de support pour rédiger le compte-rendu.

Suite à une question posée au dernier conseil municipal, Monsieur le Maire apporte une information aux membres du conseil municipal concernant le sens des votes sur les délibérations, il précise :

Vote public

Nom des élus et le sens de leur vote.

Les noms des conseillers qui ont voté contre une délibération peuvent être affichés s'il a été décidé, au moment du vote, de recourir à une technique particulière que l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales désigne sous le terme de « scrutin public ».

Aux termes de cet article « Le vote a lieu au scrutin public à la demande du quart des membres présents » et dans ce cas « Le registre des délibérations comporte le nom des votants et l'indication du sens de leur vote. » A défaut d'adoption, à la demande d'un quart des présents, de ce mode de scrutin, c'est seulement le mode de scrutin de droit commun qui est appliqué, dans lequel il est seulement vérifié que le nombre de voix « pour » est supérieur au nombre de voix « contre ».

Monsieur le Maire aborde le premier point à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR	Rapporteurs
- Taux de fiscalité 2023	M. CONTU
- Vote du budget primitif 2023 – Budget principal Ville	M. CONTU
- Vote du budget primitif 2023 – Budget annexe Camping	M. CONTU
- Vote du budget primitif 2023 – Budget annexe Cinéma	M. CONTU
- Vote du budget primitif 2023 – Budget annexe Maismont	M. CONTU
- Vote du budget primitif 2023 – Budget annexe Pépinière	M. CONTU
- Subvention – La maison des lycéens	M. DREVELLE
COMMUNICATION – Lecture des décisions	
QUESTIONS D'INITIATIVE	

Rapporteur : Monsieur CONTU

Taux de fiscalité 2023

Comme proposé dans le Rapport d'Orientations Budgétaires présenté lors du Conseil Municipal en date du 27 mars 2023, après l'application d'une baisse de 3% en 2022, les taux proposés pour l'exercice 2023 restent inchangés.

Par conséquent, le taux de la **Taxe Foncière Bâtie** pour l'exercice 2022 est de **41.93%**.

Et le taux de la **Taxe Foncière Non Bâtie** reste identique à celui de l'exercice 2021 soit **33.18%**.

Depuis l'année 2023, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est applicable, le taux proposé est celui en application depuis 2020 soit **30.56%**.

Le tableau proposé ci-dessous vous présente le montant des produits fiscaux pour 2023 soit 4 665 594 €

	Bases 2023	Taux proposé 2023	Produit
Taxe Foncière Bâtie	10 479 000	41,93%	4 393 845
Taxe Foncière Non Bâtie	102 600	33,18%	34 043
Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires	777 844	30,56 %	237 706

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur la proposition du maintien des taux de la **Taxe Foncière Bâtie**, **Taxe Foncière Non Bâtie** et la **Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires** pour l'année 2023 comme ci-dessus proposé.

Monsieur CONTU demande s'il y a des questions.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur DEPTA.

Monsieur DEPTA : « L'année dernière on avait le droit à une baisse de 3% Monsieur le Maire, pourquoi cette année vous n'y avez pas pensé ? Vous n'avez pas souhaité ? »

Monsieur le Maire : « Parce qu'avec l'évolution des fluides, avec l'évolution de la masse salariale, avec les incertitudes qui concernent les budgets comme vous le savez, c'était délicat d'envisager une baisse pour cette année. »

Monsieur DEPTA : « Puisque bon, on va avoir plus puisque les bases augmentant de 7,1 mécaniquement on aura plus au niveau impôt donc ... Vous allez me dire que je suis ... que je cherche la petite bête mais c'est vrai que l'année dernière vous l'aviez annoncé, vous étiez candidat aux législatives, cette année vous ne l'êtes plus Monsieur le Maire, il y a peut-être un lien de causalité entre les deux non ? »

Monsieur le Maire : « Alors Monsieur DEPTA, je n'ai jamais été candidat aux législatives, vous pouvez aller voir en préfecture. »

Monsieur DEPTA : « Vous avez été candidat à la candidature. »

Monsieur le Maire : « Oui, tout à fait. Et donc je n'ai jamais été candidat aux législatives. »

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres remarques.

Monsieur DREVELLE : « Je voudrais simplement faire la remarque qu'hier Monsieur DEPTA n'a pas posé la même question à la Communauté de Communes qui procède exactement de la même façon que nous. »

Monsieur DEPTA : « Oui alors sauf que, vous avez dû regarder votre taxe foncière, la part qui est votée par la Communauté de Communes et la part qui va à la commune n'est pas tout à fait la même mon cher collègue. Et c'est vrai que nous, on était trois hier, c'est vrai que vous, vous étiez tellement peu hier malheureusement avec des procurations que c'est vrai que ... j'ai remarqué d'ailleurs à chaque fois c'est, une fois sur deux en fait, vous y êtes et la fois d'après ce n'est pas les mêmes, à chaque fois c'est ... ça doit vous embêter la Communauté de Communes, bon vous, pas vous puisque vous vous êtes déjà fait retoqué sur des interventions sur le bien fondé de la construction du siège, je me rappelle d'un vice-président de la Communauté de Communes qui vous avait renvoyé dans vos 22 mètres pour utiliser un terme de foot. »

Monsieur DREVELLE : « De rugby. »

Monsieur DEPTA : « Pardon ? »

Monsieur DREVELLE : « De rugby et pas de foot. »

Monsieur DEPTA : « Les 22 mètres c'est aussi au foot. »

Monsieur DREVELLE : « Non, non il n'y a pas de 22 mètres au foot, il n'y a 22 mètres qu'au rugby. »

Monsieur DEPTA : « Ou les 18 mètres, bon de toute façon moi je n'aime pas le foot donc ce n'est pas grave. Voilà, donc effectivement nous étions là mais moi quand je regarde ma taxe foncière, ce n'est pas tout à fait la même proportion sur la taxe versée à la commune que la taxe sur la Communauté de Communes, donc effectivement je n'ai pas posé la question hier mais je m'attendais à ce genre d'intervention très pertinente. »

Monsieur DREVELLE : « Merci pour la pertinence. »

Monsieur PONCHON : « Monsieur DEPTA hier il y avait un grand moment de culture à Péronne, certains d'entre nous ont fait des choix, vous auriez dû assister à un joli concert ça vous aurait détendu peut-être. »

Monsieur DEPTA : « Le problème c'est que je n'ai pas la possibilité de me couper en deux donc ... et comme c'était à Sailly-Saillisel, je ne peux pas me couper en deux. Mais même quand il n'y a pas de concert, vous n'êtes jamais le total des gens. »

Monsieur le Maire : « Donc on peut passer au vote Bruno. »

Monsieur CONTU demande s'il y a d'autres questions et invite les membres à procéder au vote.

DELIB 16-2023

RÉSULTATS DU VOTE :

Pour21.....
Contre00.....
Abstention07.....

Adopté à la majorité.

Rapporteur : Monsieur CONTU

BUDGETS PRIMITIFS 2023

Principal et Annexes

Le budget 2023 est établi selon le rapport d'orientation budgétaire délibéré le 27 Mars dernier.

Ce budget 2023 est protecteur et visionnaire malgré la grave crise de l'énergie et de l'inflation que nous traversons. En effet, la Ville de Péronne fait face, comme les autres collectivités, à une explosion du coût de l'énergie et aux conséquences de l'inflation, sans réel soutien de l'État, il faut noter que nos dotations 2023 ont subi une baisse 1% soit 36 k€.

Dans ce contexte, l'objectif de ce budget est d'assurer la continuité et la qualité des services publics à Péronne. Nous allons même plus loin en accélérant le développement des projets indispensables à la transition écologique, à travers notamment la rénovation des équipements publics existants et la programmation progressive du changement de l'éclairage public sur l'ensemble du territoire de la Ville et dans nos bâtiments. L'amélioration du cadre de vie par l'installation de Canopées et de mobilier urbain intelligent. La réparation des vannages du Moulin DAMAY et sa déconstruction.

La conception d'un nouveau site internet afin de faciliter la communication et rendre les services en ligne plus fluides et mieux accessible par chacun.

La remise aux normes de la sécurité et l'entretien de notre patrimoine reste le fil rouge pour les inscriptions budgétaires, beaucoup de travaux sont à réaliser. (Toitures, menuiserie...)

L'inscription d'une saison culturelle riche en évènements avec l'organisation du carnaval, du Castel Festival et du marché de Noël...

Il nous fallait réussir ce challenge tout en maintenant les équilibres financiers de la ville à moyens et longs termes. Pour rappel, la situation de trésorerie au 31 Décembre 2022 était de 1 880 K€

Garantir une situation financière saine permet de mettre en œuvre les services dont tous les Péronnais et les Péronnaises d'aujourd'hui et de demain, ont besoin.

Les priorités pour l'élaboration de ce budget 2023 ont été les suivantes :

- ✓ L'assainissement de la situation budgétaire qui doit rester le fil rouge de la collectivité, l'objectif étant de limiter les dépenses de gestion pour garantir une capacité d'autofinancement visant à assumer une politique d'investissement ambitieuse et essentielle notamment pour planifier la rénovation et l'entretien des équipements patrimoniaux.
- ✓ L'assainissement de la dette par le statuquo sur les emprunts.
- ✓ Le maintien des taux de fiscalité.

Le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser et commenter les données issues des maquettes budgétaires qui répondent aux exigences du cadre légal des instructions comptables et budgétaires (M57et M4). Les documents officiels sont insérés au dossier du conseil municipal qui est transmis dans les délais légaux prévus à l'article L2121-12 du CGCT.

➤ Budget principal Ville

BUDGET PRINCIPAL		DEPENSES		RECETTES	
		PREVU		PREVU	
		6 071 546,75		6 071 546,75	
		Résultat reporté		122 866,18	
BUDGET PRIMITIF 2023					
Investissement					
DEPENSES					
Chapitres		Restes à réaliser	Prévu	TOTAL	
20	Immobilisations incorporelles		43 000,00	43 000,00	
21	Immobilisations corporelles	420 612,11	1 488 948,00	1 909 560,11	
23	Immobilisations en cours	16 986,64	708 000,00	724 986,64	
16	Emprunts		1 158 000,00	1 158 000,00	
040	Opérations d'ordre entre sections		236 000,00	236 000,00	
041	Opérations patrimoniales		2 000 000,00	2 000 000,00	
TOTAL		437 598,75	5 633 948,00	6 071 546,75	

BUDGET PRINCIPAL BUDGET PRIMITIF 2023 Investissement RECETTES		DEPENSES		RECETTES	
		PREVU		PREVU	
		6 071 546,75		6 071 546,75	
		Résultat reporté		122 866,18	
Chapitres		Restes à réaliser	Prévu	TOTAL	
001	Excédent reporté		122 866,18	122 866,18	
10	Dotations, fonds divers et réserves		306 000,00	306 000,00	
1068	Affectation du résultat		28 465,57	28 465,57	
13	Subventions d'investissement	286 267,00	285 278,57	571 545,57	
16	Emprunts et dettes assimilées		3 850,00	3 850,00	
27	Autres immobilisations financières		1 000,00	1 000,00	
021	Virement de la section d'investissement		1 852 819,43	1 852 819,43	
024	Produits de cession d'immobilisations		435 000,00	435 000,00	
040	Op. d'ordre transfert entres sections		750 000,00	750 000,00	
041	Opérations patrimoniales		2 000 000,00	2 000 000,00	
TOTAL		286 267,00	5 784 279,75	6 071 546,75	

BUDGET PRINCIPAL BUDGET PRIMITIF 2023 Fonctionnement DEPENSES		DEPENSES		RECETTES	
		PREVU		PREVU	
		14 326 655,29		14 326 655,29	
		Résultat reporté		1 371 584,49	

Chapitres		Prévu	TOTAL
011	Charges à caractère général	3 053 785,32	3 053 785,32
012	Charges de personnel & Frais assimilés	6 720 600,00	6 720 600,00
014	Atténuations de produits	333 820,00	333 820,00
65	Autres charges de gestion courante	1 101 130,54	1 101 130,54
66	Charges financières	369 500,00	369 500,00
67	Charges exceptionnelles	15 000,00	15 000,00
68	Provisions, dépréciations	130 000,00	130 000,00
023	Virement à la section d'investissement	1 852 819,43	1 852 819,43
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	750 000,00	750 000,00
TOTAL		14 326 655,29	14 326 655,29

BUDGET PRINCIPAL BUDGET PRIMITIF 2023 Fonctionnement		DEPENSES		RECETTES	
		PREVU		PREVU	
		14 326 655,29		14 326 655,29	
		RECETTES		Résultat reporté	
Chapitres		PREVU	TOTAL		
002	Excédent de fonctionnement	1 371 584,49	1 371 584,49		
013	Atténuation de charges	486 500,00	486 500,00		
70	Produits de domaine & services	675 301,40	675 301,40		
73	Impôts et Taxes	2 072 000,00	2 072 000,00		
731	Fiscalité locale	5 570 485,00	5 570 485,00		
74	Dotations & Participations	3 412 374,40	3 412 374,40		
75	Autres produits de gestion courante	178 360,00	178 360,00		
76	Produits financiers	1 050,00	1 050,00		
77	Produits exceptionnels	323 000,00	323 000,00		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	236 000,00	236 000,00		
TOTAL		14 326 655,29	14 326 655,29		

➤ **Budget annexe Camping**

BUDGET ANNEXE « CAMPING » BUDGET PRIMITIF 2023		DEPENSES		RECETTES	
		PREVU		PREVU	
		26 405,04		26 405,04	
		INVESTISSEMENT		Résultat reporté	
DEPENSES / RECETTES					
DEPENSES - Chapitres				Prévu	
21	Immobilisations corporelles			1 000,00	
TOTAL				26 405,04	
RECETTES - Chapitres				Prévu	
1068	Affectation du résultat			8 213,79	
021	Virement de la section de fonctionnement			17 191,25	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (amt)			1 000,00	
TOTAL				26 405,04	

BUDGET ANNEXE « CAMPING » BUDGET PRIMITIF 2022		DEPENSES	RECETTES
		PREVU	PREVU
FONCTIONNEMENT		18 791,25	18 791,25
DEPENSES / RECETTES		Résultat reporté	
DEPENSES - Chapitres		Prévu	
011	Charges à caractère général		600,00
023	Virement à la section d'investissement		17 191,25
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		1 000,00
		TOTAL	18 791,25
RECETTES - Chapitres		Prévu	
70	Ventes produits, prestations		5 130,00
77	Produits exceptionnels		13 661,25
		TOTAL	18 791,25

► **Budget annexe Cinéma Le Picardy**

BUDGET ANNEXE CINEMA LE PICARDY		DEPENSES	RECETTES
		PREVU	PREVU
BUDGET PRIMITIF 2023 Investissement		25 000,00	120 234,89
DEPENSES / RECETTES		Résultat reporté	97 234,89
DEPENSES - Chapitres		Prévu	
21	Immobilisations corporelles		20 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		5 000,00
		TOTAL	25 000,00
RECETTES - Chapitres		Prévu	
001	Excédent d'investissement reporté		97 234,89
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		23 000,00
		TOTAL	120 234,89

BUDGET ANNEXE CINEMA LE PICARDY BUDGET PRIMITIF 2023 Fonctionnement DEPENSES / RECETTES		DEPENSES	RECETTES	
		PREVU	PREVU	
			210 868,42	210 868,42
		Résultat reporté (déficit)		71 168,42
DEPENSES - Chapitres		Prévu		
002	Déficit de fonctionnement reporté		71 168,42	
011	Charges à caractère général		79 700,00	
012	Charges de personnel		37 000,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		23 000,00	
	TOTAL		210 868,42	
RECETTES - Chapitres		Prévu		
70	Vente produits, prestations		95 000,00	
74	Subventions d'exploitation		10 000,00	
77	Produits exceptionnels		100 868,42	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		5 000,00	
	TOTAL		210 868,42	

➤ **Budget annexe Lotissement Maismont**

BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT MAISMONT » Budget Primitif 2023 Investissement DEPENSES / RECETTES		DEPENSES	RECETTES	
		PREVU	PREVU	
			81 000,00	174 808,76
		Résultat reporté (excédent)		162 808,76
DEPENSES - Chapitres		RAR	TOTAL	
16	Emprunts et dettes assimilées		81 000,00	
	TOTAL		81 000,00	
RECETTES - Chapitres		RAR	TOTAL	
001	Excédent d'investissement reporté		162 808,76	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		12 000,00	
	TOTAL		174 808,79	

BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT MAISMONT » Budget Primitif 2023 Fonctionnement		DEPENSES	RECETTES
		PREVU	PREVU
		138 140,87	138 140,87
DEPENSES / RECETTES		Résultat reporté	62 140,87
DEPENSES - Chapitres		Prévu	
002	Déficit de fonctionnement reporté		62 140,87
011	Charges à caractère général		27 000,00
66	Charges financières		37 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		12 000,00
	TOTAL		138 140,87
RECETTES - Chapitres		Prévu	
77	Produits spécifiques		138 140,87
	TOTAL		138 140,87

► Budget annexe Pépinière

BUDGET ANNEXE « PEPINIERE » Budget Primitif 2023 Investissement		DEPENSES	RECETTES
		PREVU	PREVU
		62 100,00	62 100,00
DEPENSES / RECETTES		Résultat reporté	28 074,36
DEPENSES - Chapitres		Prévu	
21	Immobilisations corporelles		42 100,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		20 000,00
	TOTAL		62 100,00
RECETTES - Chapitres		Prévu	
001	Excédent d'investissement reporté		28 074,36
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		17 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement		17 025,64
	TOTAL		62 100,00

BUDGET ANNEXE « PEPINIÈRE » Budget Primitif 2023 Fonctionnement DEPENSES / RECETTES		DEPENSES		RECETTES	
		PREVU		PREVU	
		71 525,64		193 939,27	
		Résultat reporté		103 439,27	
DEPENSES - Chapitres			Prévu		
011	Charges à caractère général		22 500,00		
65	Autres charges de gestion courante		500,00		
67	Charges exceptionnelles		5 000,00		
68	Dotations aux provisions		9 500,00		
023	Virement à la section d'investissement		17 025,64		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		17 000,00		
TOTAL			71 525,64		
RECETTES - Chapitres			Prévu		
002	Excédent de fonctionnement reporté		103 439,27		
70	Ventes produits, prestations		70 000,00		
77	Produits exceptionnels		500,00		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		20 000,00		
TOTAL			193 939,27		

Monsieur CONTU demande s'il y a des questions.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur DEPTA**.

Monsieur DEPTA : « Alors moi je suis assez surpris de voir des reprises de résultats 2022 dans la mesure où nous n'avons pas voté le compte administratif Monsieur le Maire. »

Monsieur CONTU : « C'est le même problème que les années précédentes Monsieur DEPTA, certification oblige, on n'est pas dans les clous, on a un calendrier aussi à respecter avec la certification. »

Monsieur DEPTA : « Donc on prend compte des chiffres dont on n'a pas la véracité c'est ça ? »

Monsieur CONTU : « On travaille régulièrement avec la trésorerie d'Albert, là aujourd'hui on a bâti le budget, on était carré avec HELIOS. »

Monsieur DEPTA : « D'accord, mais on prend quand-même en compte des choses dont ... qu'on votera un compte administratif qu'on votera ultérieurement, vous êtes d'accord avec moi ? »

Monsieur CONTU : « On va voter ultérieurement le résultat du compte administratif, tout à fait, mais on n'a pas le choix. Pour information on travaille régulièrement avec la trésorerie et le commissaire aux comptes pour respecter ... »

Monsieur DEPTA : « Je n'ai aucun doute sur la compétence de mes collègues du SGC et pas de la trésorerie, mais c'est vrai que la certification des comptes effectivement ... alors pour les non informés c'est le Service de Gestion Comptable, je ne devrais pas parler en sigle ce n'est pas bien mais effectivement on va prendre en compte des chiffres

dont on n'a pas la vraie traduction, mais bon je fais la remarque tous les ans. Moi je voudrais poser une question sur les contrats de prestation de service, qui passe de 476 350 à 838 981 qu'est-ce qui justifie ? »

Monsieur CONTU : « Alors pour information cet article s'élève au compte administratif 2022, on est à peu près à 674 000 euros de réalisé cette année. »

Monsieur DEPTA : « Encore des chiffres qu'on n'a pas non plus. »

Monsieur CONTU : « Pour l'instant vous ne les avez pas parce que le compte administratif ... après voilà on suit le chemin traditionnel malheureusement. »

Madame KUMM : « Oui mais vous pouvez comprendre Monsieur CONTU qu'on se pose des questions, je veux dire, à partir du moment où on n'a pas le compte administratif, vous nous annoncez des chiffres, non seulement une affectation de résultat, on ne peut pas le vérifier et très justement mon collègue Monsieur DEPTA vous dit, là pour nous, c'est marqué 476, si vous êtes sûr que c'est plus de 600 et quelques pourquoi vous ne l'avez pas mis ? »

Monsieur CONTU : « Là vous reprenez les 400 ... c'est de la prévision, la réalisation elle est tout autre, elle est passée à 674 000 donc pour le budget 2023 on s'est basé sur la réalisation 2022, l'augmentation d'éventuels coûts suite à l'inflation et pour 2023 je peux vous donner des services annexes, il y a la DSP accrobranche par exemple, le carnaval, API la restauration ... »

Madame KUMM : « D'accord, ok. Est-ce que c'est possible d'avoir cette liste s'il vous plaît Monsieur CONTU ? »

Monsieur CONTU : « Au niveau du détail du compte administratif vous voulez ? »

Madame KUMM : « Non des contrats de prestation de service. »

Monsieur CONTU : « Les chiffres qui ont servi au budget c'est ça que vous voulez ? »

Madame KUMM : « Non, je veux les prestataires qui font que pour l'année prochaine on en est à 838 000 enfin pratiquement 839 000 quoi. »

Monsieur CONTU : « On est dans des prévisions, je vais vous donner la liste il n'y a aucun problème, il y a aussi, pour votre information, la mise en sécurité de tous nos bâtiments il a fallu appeler des services genre l'APAVE pour la mise en sécurité, il y a des travaux au niveau du musée, des prestataires extérieurs pour les vitrines, mise en sécurité, humidificateur, il y a aussi dans les espaces verts, les abattages d'arbres et cetera, tout ce qu'on ne peut pas faire en interne, les réfections de cours de tennis pareil on passe par un prestataire extérieur, des intervenants au centre social par exemple, ça rentre dans ce compte, mais je vous ferai un débrief plus précis sans problème, je vous transmets ça. »

Madame KUMM : « Je compte sur vous Monsieur CONTU parce que d'habitude quand on demande quelque chose, on ne l'a pas forcément après, mais bon. »

Monsieur CONTU : « Ce sera fait. »

Madame KUMM : « Merci. »

Monsieur CONTU demande s'il y a d'autres questions.

Monsieur DEPTA : « Oui vous nous avez parlé de la réfection du site internet, il n'avait pas été refait à votre arrivée ? Je suis un peu circonspect qu'il soit déjà refait, d'ailleurs je me rappelle des termes peu élogieux que j'avais donné à

votre collègue où j'avais dit que la couleur correspondait à un avis mortuaire, donc on refait déjà le site internet Monsieur BELMANT ? »

Monsieur BELMANT : « Alors on ne refait pas le site internet, ce que vous n'avez pas compris c'est qu'on a refait la charte graphique et l'identité visuelle du prestataire que nous avons puisque nous étions sous contrat et je vous l'avais déjà dit, on était en contrat jusque cette année et cette année le contrat va arriver à son terme puisqu'on a hérité de l'ancienne municipalité ce contrat et donc on a changé de prestataire effectivement. »

Monsieur DEPTA : « Et donc on va pouvoir mettre des comptes-rendus du conseil municipal un petit plus étoffé c'est ça ? »

Monsieur BELMANT : « On respectera la réglementation Monsieur DEPTA. »

Monsieur DEPTA : « Bon, très bien. Au niveau, c'est pareil vous nous parlez d'une canopée alors moi je connais la canopée des Halles de Paris qui a été faite au centre de Paris, qu'est-ce que c'est la canopée pour Péronne Monsieur le Maire ? »

Monsieur le Maire : « C'est un système de végétation du centre-ville donc au niveau des bancs actuels, on va planter de la végétalisation dans du mobilier urbain qui permettra de créer des espaces de fraîcheur et aussi d'avoir une partie du parking qui sera ombragée. Donc pour tout ce qui est évolution des conditions climatiques ça pourra être bénéfique et une présentation du projet va vous être soumis le 04... »

Madame BEAUGRAND : « Le 04 mai, j'ai signé les convocations cet après-midi, la semaine prochaine vous allez recevoir une invitation à la commission travaux pour le 4 mai, donc le projet fait partie des points qui seront évoqués. »

Monsieur DEPTA : « Et ça se situera où pour notre gouverne ? »

Monsieur le Maire : « Au niveau du centre-ville, là où il y a les bancs dans le centre-ville en face au niveau du parking. »

Monsieur DEPTA : « De la place Daudré ? »

Monsieur le Maire : « Oui, oui. »

Monsieur DEPTA : « Oui donc en fait c'est la création d'îlots de fraîcheur ? »

Monsieur le Maire : « C'est ça. »

Monsieur DEPTA : « D'accord. Et on a une idée du coût de ces installations ou ? »

Monsieur le Maire : « Ce qui a été budgété c'est 150 000 je crois ? »

Monsieur CONTU : « Alors c'est sur différents comptes, canopée à hauteur de 80 000 euros, ça apparaît dans le 2152, installations de voirie pour 80 000 euros, il y a 9 000 euros aussi pour le mobilier urbain qui rentre dans ce cadre au 2128, 90 000 euros. »

Monsieur le Maire : « Sachant qu'il y a 50% de subvention possible à obtenir auprès de la Région et on a déjà eu des engagements de la part de la Région. »

Monsieur DEPTA : « Très bien. Moi j'avais une autre question sur le budget Maismont. Vous nous avez, Monsieur le Maire, indiqué lors du dernier conseil qu'effectivement on avait eu une issue sur ce dossier, je voudrais savoir ce que

deviennent ou ce que vont devenir les 62 500 euros que la ville de Péronne avait souscrit au capital de la SPL Amiens Développement. Qu'est-ce que ça va devenir, est-ce qu'on reste des actionnaires et ne pas s'en servir, est-ce qu'on va solliciter de nouveau cet organisme ? »

Monsieur le Maire : « Je n'ai pas d'élément de réponse. »

Monsieur DEPTA : « Parce qu'on avait souscrit 62 500, j'ai regardé les anciennes délibérations, comme quoi vous voyez les anciennes délibérations avec l'intégralité des propos c'est intéressant parce qu'on peut s'y reporter et j'ai retrouvé effectivement un chiffre de 62 500 euros qui avait été voté fin 2019 et je voudrais savoir ce que ça va devenir, si c'est de l'investissement financier pur ou est-ce qu'éventuellement on a vocation à faire de nouveau travailler cette entité ? »

Monsieur le Maire : « Etant donné qu'on a décidé de ne plus travailler ensemble, à priori, en tout cas sur ce sujet-là il n'y aura pas de nouveau projet, par contre sur notre participation je vais me renseigner, je n'ai pas les éléments de réponse. »

Monsieur le Maire invite Madame ROBAIL à donner des explications.

Madame ROBAIL précise que la délibération a bien été prise, cependant l'opération comptable n'a jamais été effectuée.

Monsieur DEPTA : « Donc on n'a pas placé l'argent, donc tout va bien on n'a pas perdu 62 000 euros, c'est ça que vous êtes en train de me dire. »

Madame ROBAIL acquiesce.

Monsieur DEPTA : « D'accord, bon bah ouf ! »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur VARLET.

Monsieur VARLET : « Moi ce n'était pas une question, c'était une ou deux remarques. On a parlé d'un solde de fin d'année de 1 880 000 c'est ça ? »

[Propos inaudibles sans micro]

Monsieur VARLET : « Donc je voulais quand-même rappeler que les soldes de trésorerie généralement en fin d'année sont plutôt, d'ailleurs on les a vu tout à l'heure au tableau, dans les 500 000 euros à peu près. »

Monsieur CONTU : « C'est ça. »

Monsieur VARLET : « Il y avait en 2022 un versement de GAZELEC sur une convention qu'on avait lancée nous, étude et la réalisation et cette convention a abouti et vous avez touché l'argent avec en plus les 2 années je crois, où on avait commencé les investigations et donc ça justifie ce solde mais c'est tout, enfin ça ne justifie pas une bonne gestion de la trésorerie, ça justifie qu'il y a un moment donné, il y a une somme complémentaire qui est arrivée et qui est une somme qui était, en tout cas, négociée par nous, maintenant tant mieux pour la Ville bien sûr et je pense que cette convention va courir sur 3 années et vous allez toucher, enfin la Ville va toucher chaque année ... Ça concernait en fait une régularisation de ce qui était, avant, donné comme ça entre GAZELEC et la Ville de façon un peu sous le manteau, là aujourd'hui on a une convention qui a été validée par l'administration fiscale et donc la Ville touchera tous les ans ce que doit GAZELEC en redevance. »

Monsieur le Maire : « Alors en fait ce n'est pas tous les ans, c'est en fonction du bénéfice de la régie où on pourra prétendre « à ». Là il y a eu effectivement 1 800 000 qui étaient obtenus pour consolider les budgets annexes largement déficitaires ... »

Monsieur VARLET : « Oui donc on les retrouve en fin d'année en trésorerie. »

Monsieur CONTU : « 1 200 000. »

Monsieur le Maire : « 1 200 000. »

Monsieur VARLET : « 1 200 000 oui c'est ça, 1 200 000 et 500 000 ça fait ça. »

Monsieur CONTU : « Si vous vous rappelez quand on est arrivé ... »

Monsieur VARLET : « Non, non mais ça a été présenté comme, voilà on est bon... »

Monsieur CONTU : « Non, non, c'est pour votre parfaite information... »

Monsieur VARLET : « Donc voilà je reviens, je justifie, c'est normal que je vende les choses qu'on a faites pendant 6 ans. »

Monsieur CONTU : « Après je veux dire la négociation de la convention, ça a toujours été, du temps de Madame KUMM il y avait des versements qui se faisaient de GAZELEC tous les ans, ça a continué pendant vos premières années de mandat, ça s'est stoppé parce qu'il y a eu un blocage quelque part. »

Madame KUMM : « Ça s'est même fait avant moi. »

Monsieur VARLET : « Oui, oui c'est plus ... »

Monsieur CONTU : « Non, mais tout le monde ... »

Madame BEAUGRAND : « Tout le monde en a profité. »

Monsieur CONTU : « Mais nous, il faut se rappeler que ce reversement ... »

Monsieur VARLET : « Comme on dit ici, on a toujours fait comme ça. »

Monsieur CONTU : « Non mais voilà, là c'est pour votre information, on vous montre le solde de trésorerie... »

Monsieur VARLET : « Ça je le sais très bien. »

Monsieur CONTU : « A l'arrivée de notre mandat, Madame DHEYGERS nous avait dit qu'il y avait 1 000 000 dans les caisses, voilà ... »

Monsieur VARLET : « S'il y avait 1 000 000 dans les caisses, il y avait certainement plus que nous, nous c'était plus difficile. »

Monsieur CONTU : « Voilà, je vous montre au 31/12 il y a tant, voilà c'est tout, c'est pour votre information. »

Monsieur VARLET : « Ce que je voulais dire c'est que ça a été montré comme, voilà, ça a été mis en avant tout à l'heure ... »

Madame BEAUGRAND : « Excusez-moi Monsieur DEPTA mais 1 000 000 d'avance sur facture, ce n'est pas 1 000 000 dans les caisses. »

Monsieur VARLET : « Ce n'est pas moi Monsieur DEPTA. »

Madame BEAUGRAND : « Pardon Monsieur VARLET, excusez-moi, je m'excuse. »

Monsieur VARLET : « Faut pas mélanger les torchons et les serviettes. »

Madame BEAUGRAND : « Enfin toujours est-il que mon propos est là, dans les tiroirs les 1 000 000 c'était de l'avance, ce n'était pas du fonds de roulement. »

Monsieur VARLET : « Je vous invite à regarder ce qu'il y avait quand on est arrivé. »

Madame BEAUGRAND : « Je ne dis pas que vous aviez mieux. »

Monsieur VARLET : « La pile de factures à payer. »

Monsieur CONTU : « Et encore pour ce reversement de GAZELEC, j'insiste, on a actionné ce levier parce qu'on avait transféré les zones d'activités à la CCHS et il a fallu abonder par le budget principal les déficits reportés et heureusement qu'on a eu cette possibilité de ... »

Monsieur VARLET : « Non mais je ne critique pas ça, au contraire, on l'a initié donc c'était bien mais ça explique le solde de trésorerie. »

Monsieur CONTU : « Effectivement il y a un versement. »

Monsieur VARLET : « Et la 2^e chose c'est que dans la strate des communes comme Péronne, les frais de personnel c'est plus 5 500 000 que 6 700 000 donc ... nous on avait réussi à descendre en dessous de 6 millions, difficilement mais on y était arrivé quand-même ... »

Monsieur le Maire : « Sur une année que vous étiez passé en dessous de 6 millions, après ça, ça a remonté. »

Monsieur VARLET : « Après ça a remonté oui bien sûr parce qu'on a eu les mêmes difficultés que vous rencontrez aujourd'hui avec les augmentations légales et tout, mais il faut quand-même tendre et moi de voir des chiffres de services prodigués par des sociétés ça ne me dérange pas du tout au contraire et je trouve que c'est une bonne gestion de faire faire des choses plutôt que d'avoir des gens qui poussent des tondeuses et cetera, enfin ce n'est pas vraiment un boulot ... on peut faire autre chose, on peut fleurir la Ville ... »

Monsieur le Maire : « Le problème d'analyser des masses salariales à villes comparées c'est que ça va dépendre de chaque communauté de communes, il y a des communautés de communes qui prennent plus de choses en charge, si on prend le cas de l'école de musique ça fait forcément partie de notre masse salariale et dans beaucoup de Communauté de Communes c'est géré par la com de com, la danse et cetera, du coup la ville de Péronne a quand-même beaucoup de services offerts à la population. Autre chose, c'est que l'an dernier on y était à 6 millions, c'est que là on a pris 3 points d'indice, ça fait augmenter tout de suite de 500 000, 600 000, mais on fait juste des remplacements quasiment au poste par poste ... »

Monsieur VARLET : « Si à la com de com en tant que vice-président, vous militez pour que cette com de com prenne un peu de fonctionnement, un peu plus, comme certaine com de com dans la Somme, vous m'aurez toujours à vos côtés parce que je suis persuadé qu'il faut regarder à côté, à Albert et cetera. Il faut que cette com de com commence

à prendre du fonctionnement qui est d'intérêt communautaire. On ne peut pas, nous Péronne, avoir toujours cette charge de fonctionnement qui profite aussi à l'ensemble, quelque fois, du territoire. »

Monsieur DEPTA : « Alors sur les salaires Monsieur le Maire moi je voudrais savoir, parce qu'on a eu un article du Courrier Picard qui faisait état de 2 salariés en arrêt maladie depuis quelques mois, j'ai vu que le Courrier Picard était mieux informé que les élus de l'opposition, qu'est-ce que vous pouvez nous en dire ? Alors peut-être que vous pouvez nous répondre en conseil municipal privé. »

Monsieur le Maire : « Alors je ne vous en dirai rien puisqu'il est de tradition d'évoquer ... »

Monsieur DEPTA : « En conseil municipal privé. »

Monsieur le Maire : « Oui. »

Monsieur DEPTA : « Donc on en parlera tout à l'heure. »

Monsieur le Maire : « Si vous voulez. »

Monsieur DEPTA : « Puisqu'il y a eu un article de la presse sur les 2 personnes en question qui, si j'ai bien compris, font encore partie de notre masse salariale, si j'ai bien saisi, donc vous nous confirmerez ou nous infirmerez ça tout à l'heure en conseil municipal privé ? »

Monsieur le Maire : « C'est ça. »

Monsieur DEPTA : « D'accord, merci. »

Monsieur le Maire donne la parole à Madame KUMM.

Madame KUMM : « Oui alors Monsieur CONTU moi je voudrais revenir le budget Ville, concernant le 6132 sur les locations immobilières, donc c'était 36 000 euros pour mémoire le budget précédent et cette année vous le chiffrez à 50 000 euros, quelles sont les locations ? »

Monsieur CONTU : « Alors, il y a les locations de parkings en face de la Caisse d'Epargne et en face du laboratoire derrière la salle paroissiale et il y a une partie de location pour la Maison des brocanteurs. »

Madame KUMM : « D'accord, merci. Sur le 6245 au niveau des transports de personnes extérieures, il y avait 1 300 euros l'année dernière et là vous prévoyez 36 900, 37 000 quoi. »

Monsieur CONTU : « Alors au niveau du centre social il y a beaucoup de sorties de prévues et dedans il y a aussi la classe de neige et classe découverte. »

Monsieur le Maire : « C'est sans doute un effet « sortie de Covid », puisque pendant 2 ans forcément il y avait moins de sortie. »

Madame KUMM : « Très bien, merci. »

Monsieur DEPTA : « Alors comme on a parlé des contrats de prestations de service, tout à l'heure vous nous avez parlé de l'accrobranche, est-ce qu'on pourrait enfin, Monsieur le Maire, avoir un rapport sur l'accrobranche ? Parce qu'on vous le demande depuis, je pense quelques conseils, on ne l'a toujours pas donc effectivement comme on en parle dans les contrats de prestations de service, est-ce qu'on pourrait avoir ça pour le prochain conseil ? Je n'en sais

rien, les recettes, les dépenses, combien ça coûte, combien ça rapporte, combien de visiteurs ? Enfin vous voyez un peu. »

Monsieur le Maire : « On a un rapport d'activités, on pourra le fournir. »

Monsieur DEPTA : « Voilà. Et justement j'en profite aussi puisqu'on parle des locations mobilières, sur le parking de la salle paroissiale, alors je ne sais pas si elle s'appelle encore comme ça, centre diocésain ? »

Monsieur DREVELLE : « Maison paroissiale. »

Monsieur DEPTA : « Maison paroissiale pardon, je voudrais poser une question, vous savez au niveau de l'insécurité qui y règne à certaines heures, vous deviez vous renseigner pour savoir s'il était possible de fermer la nuit ou pas, est-ce que vous avez réussi à accéder à ma demande ou pas ? »

Monsieur le Maire : « Monsieur GUYOT ? »

Monsieur GUYOT explique qu'aujourd'hui le parking de la salle paroissiale est toujours ouvert.

Monsieur DEPTA : « A toutes heures du jour et de la nuit ? »

Monsieur GUYOT affirme.

Monsieur DEPTA : « D'accord. »

Monsieur VELU : « De toute façon si on le ferme, il y a un accès piéton de l'autre côté. »

Monsieur DEPTA : « Oui tout à fait. D'accord, mais comme c'était une question que j'avais posée et pour laquelle je n'avais pas eu de réponse, je me permets comme on en parle justement des parkings annexes, je me permets de poser la question à cet effet, voilà. Je vous remercie. »

Monsieur CONTU demande s'il y a d'autres questions.

Monsieur DEPTA : « Je voulais juste préciser que nous voterons contre, que ce n'est pas une mesure de jugement sur la qualité du travail des gens qui ont réalisé le budget mais que c'est bien un vote politique. »

Monsieur le Maire : « Et bien je profite de votre remarque pour remercier le travail des agents du service comptable et de la direction générale des services et de Bruno aussi en tant qu'adjoint aux finances. »

Monsieur CONTU : « Plus particulièrement je vais rajouter Madame LECLERC et Madame ROBAIL. »

Monsieur le Maire : « Je ne voulais pas citer, j'ai dit service. »

Monsieur DEPTA : « Et bien nous y prenons part aux remerciements mais par contre nous voterons contre au niveau du vote. Si, si j'ai une question sur l'espace Patrick DUPOND, vous nous avez parlé de travaux sur l'espace Patrick DUPOND, je suis assez circonspect qu'on soit obligé de refaire de la toiture sur un bâtiment aussi récent. »

Monsieur le Maire : « Ce sont des toitures plates, elles ont toutes des problèmes. »

Monsieur DEPTA : « Et comme en Picardie il ne pleut pas beaucoup, c'est ça ? »

Monsieur le Maire : « C'est ça, comme beaucoup de toit à la mairie. »

Madame KUMM : « Ce n'est pas nous non plus Monsieur PONCHON. »

Monsieur PONCHON : « Justement c'est ce que j'ai dit. »

Monsieur DEPTA : « D'accord, donc c'est un problème de toit plat et c'est un problème d'infiltration. »

Monsieur le Maire : « Oui, infiltrations récurrentes qui après pénètrent et puis après voilà. »

Monsieur DEPTA : « D'accord, non mais parce que ça a appelé mon attention sur un bâtiment relativement récent, enfin je pense qu'il date, de mémoire, de 2006, 2007. »

Madame BEAUGRAND : « Ce qui est dommage c'est qu'au moment ... juste avant la fin de l'assurance décennale, qu'il n'y ait pas eu un état des lieux de fait et on aurait pu faire passer ça en décennale, aujourd'hui il est trop tard. »

Monsieur DEPTA : « Et bien il y avait eu un état des lieux déjà de fait au niveau de l'isolation. »

Madame BEAUGRAND : « Je pense que la toiture aurait mérité ... je pense qu'à l'époque déjà elle devait commencer à présenter des failles et aujourd'hui comme malheureusement ça n'a pas été pris en compte à ce moment-là, aujourd'hui on ne peut plus passer par la décennale. »

Monsieur DEPTA : « Et ça n'obère pas les travaux que vous nous aviez soumis l'année dernière pour y aménager des bureaux ? Là c'est toujours à l'ordre du jour ? Ça va être fait ? »

Monsieur le Maire : « Oui, à moyen terme. A court terme on règle le problème des toitures, à moyen terme on aménage. »

Monsieur DEPTA : « Non parce qu'on avait voté des demandes de subventions, des choses comme ça, je m'interrogeais pour savoir si ça allait être fait ou pas. »

Monsieur le Maire : « Oui. »

Madame BEAUGRAND : « On en reparlera plus ... »

Monsieur DEPTA : « Le 4 ? »

Madame BEAUGRAND : « Oui. »

Plus de question, Monsieur CONTU invite les membres à procéder au vote.

DELIB 17-2023

RÉSULTATS DU VOTE :

Pour22.....
Contre05.....
Abstention02.....

Adopté à la majorité.

Rapporteur : M. DREVELLE

Subvention 2023 – La Maison des Lycéens

L'association La Maison des Lycéens (MDL) du Lycée Pierre Mendès France, représentée par son Président Cédric OGER, a été créée le 13 janvier 1977.

Cette association a pour objet de fédérer les initiatives portées par les lycéens de l'établissement au service de l'intérêt collectif, notamment dans les domaines culturels, artistiques, sportifs et humanitaires.

Le dossier de subvention était incomplet (déclaration sur l'honneur erronée et budget prévisionnel non fourni) pour un vote de subvention, lors du Conseil Municipal du lundi 27 mars 2023. A ce jour, les documents manquants ont été transmis la situation est donc régularisée.

L'association sollicite le versement d'une subvention exceptionnelle liée à son fonctionnement général.

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer afin d'autoriser Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 1000 € (mille euros), à l'Association La Maison des Lycéens.

Monsieur DREVELLE demande s'il y a des questions.

Aucune question, Monsieur DREVELLE invite les membres à procéder au vote.

DELIB 18-2023

RÉSULTATS DU VOTE :

Pour29.....
Contre00.....
Abstention00.....

Adopté à l'unanimité.

Lecture des extraits des décisions prises depuis le Conseil Municipal du 27 mars 2023

DÉCISION N°08/2023 :

CONSIDERANT que depuis de nombreuses années la commune de Péronne met à disposition du CCAS de Péronne à titre gratuit, deux logements sis 11 et 11bis rue du Chemin Vert à Péronne ; **CONSIDERANT** que la gestion de ces logements est confiée au CCAS et qu'il convient de régulariser ces occupations par une convention de mise à disposition de ces deux logements ;

Il a été décidé : **D'APPROUVER** les termes de la convention de mise à disposition des deux logements suscités, **DE SIGNER** ladite convention entre la commune et le CCAS de Péronne.

DÉCISION N°09/2023 :

VU l'appel à cotisation de l'association syndicale des propriétaires et exploitants d'étangs de la vallée de la Haute Somme en fonction de la superficie d'étangs dont repeuplement ; **CONSIDERANT** la volonté de la Ville de participer financièrement aux différentes actions de l'Association syndicales propriétaires et exploitants d'étangs de la vallée de la Haute Somme.

Il a été décidé : **D'ACCEPTER** l'appel de cotisations pour 2022 d'un montant de 88 € (38 € de cotisation annuelle et 5 €/HA (10 Ha) à l'association syndicale propriétaires et exploitants d'étangs de la vallée de la Haute Somme, **D'AUTORISER** la signature de tous documents s'y rapportant.

DÉCISION N°10/2023 :

CONSIDERANT la ville de Péronne souhaite créer une halle marchande dans le but de redynamiser et d'animer le cœur de son centre-ville ; **CONSIDERANT** le Maire est autorisé par délibération du 4 juillet 2020 de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ; **CONSIDERANT** la ville de Péronne prend un bail avec la SCI INVEST 6 pour une durée de neuf années ; **CONSIDERANT** l'objet du bail concerne la location d'un espace de 310 m² dans l'ancien garage Renault situé au 26 place du commandant Louis Daudré à Péronne dans le but de créer une halle marchande ;

Il a été décidé : **DE LOUER** 310 m² dans l'ancien garage Renault situé au 26 place du commandant Louis Daudré à Péronne ; **DE SIGNER** le bail avec la SCI INVEST 6.

DÉCISION N°11/2023 :

CONSIDERANT que les parcelles AO 472 et AO 473 (dont la superficie cumulée est de 63 m²) situées route de Paris ont un caractère public, du fait de présence d'un feu tricolore et d'un trottoir ; **CONSIDERANT** que ces parcelles sont la propriété de la société Santerre Immobilier ; **CONSIDERANT** que la société Santerre Immobilier a formulé une demande de cession de ces parcelles au profit de la ville de Péronne ;

CONSIDERANT qu'il convient de régulariser cette situation, la ville de Péronne se porte acquéreuse des parcelles AO 472 et AO 473 pour un prix de 1 509€ qui se décompose comme suit :

- Prise en charge de 50% des frais de géomètre soit 816€
- L'acquisition des parcelles pour un prix de 693€

Il a été décidé : **D'APPROUVER** l'acquisition par la Ville de Péronne des parcelles AO 472 et AO 473 pour un prix de 1509 euros ; **DE SIGNER** tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Monsieur DEPTA : « Moi je voudrais revenir sur la 10/2023, je voudrais savoir, il n'y a pas de montant d'indiqué. »

Monsieur le Maire : « 36 000 euros annuels »

Monsieur DEPTA : « 36 000 annuels ok et quel est l'état d'avancement de ce projet ? »

Monsieur le Maire : « Donc là on va relancer une campagne de communication pour toucher des commerçants, artisans et cetera et donc en fonction de la réussite de cette campagne on va faire une ouverture soit au mois de juin soit au mois de septembre. »

Monsieur DEPTA : « Et ça se situera dans quelle partie du ... »

Monsieur le Maire : « Quand vous avez ... »

Monsieur DEPTA : « Alors je connais bien l'ancienne concession, c'est la partie... »

Monsieur le Maire : « La partie gauche, toute la partie gauche avec le fond. »

Monsieur DEPTA : « La partie gauche où on pouvait accéder à la cour intérieure. »

Monsieur le Maire : « Avec le fond plus large aussi. »

Monsieur DEPTA : « Et donc vous m'avez dit au niveau de la temporalité pardon je n'ai pas ... »

Monsieur le Maire : « Donc on relance une campagne de communication, en fonction de son succès, au mois de juin ou au mois de septembre, pour l'ouverture. »

Monsieur DEPTA : « D'accord, ok. »

Monsieur le Maire : « Avant de passer aux questions d'initiative, la dernière fois vous aviez posé une question sur le travail mené par Monsieur DUBOIS, donc je me suis rapproché de Monsieur DUBOIS et de Monsieur GUYOT pour l'année 2022 il y a eu 29 campagnes, alors je vais dire de dératisation mais il faut distinguer deux choses, il y a une partie, c'est du piégeage donc pour récupérer les animaux et pour pouvoir les éliminer et il y a une autre partie c'est simplement mettre du produit, les animaux les mangent et meurent un ou deux jours après et du coup on n'a pas la même visibilité selon le mode opératoire. Mais donc 2022, 29 campagnes et 2023 donc du 1^{er} janvier au 28 mars on a déjà 11 campagnes qui ont été menées. Sachant aussi que Monsieur DUBOIS ne s'occupe pas seulement de rats, il y a aussi les problématiques de pigeons, tout ce qui est les problématiques de lapin et cetera. »

Madame KUMM : « Monsieur le Maire, est-ce qu'il reconnaît qu'effectivement il y en a beaucoup en ce moment ? »

Monsieur le Maire : « Alors il y en a beaucoup depuis longtemps et il ne chôme pas, il a beaucoup de travail, après ce qui est difficile c'est qu'il y a un nouveau phénomène, c'est des ragondins qui sont de plus en plus conséquents avec des bêtes qui peuvent faire 6 ou 7 kilos, donc pour récupérer ça, c'est assez compliqué et ça reste des animaux relativement intelligents donc quand ils voient qu'il y a un secteur où Monsieur DUBOIS s'occupe, ils vont dans un autre secteur. Là en ce moment côté route de Paris ça s'est calmé mais j'ai des appels de riverains plutôt du côté de Mont Saint-Quentin donc voilà il ne chôme pas. Alors je ne lui ai pas demandé s'il avait une impression de recrudescence, je lui redemanderai. »

Plus de question, Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à passer aux questions d'initiative.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame KUMM.

Madame KUMM : « Je vais revenir sur le conseil municipal précédent où je vous avais aussi parlé du décanteur. »

Monsieur le Maire : « Oui. »

Madame KUMM : « Donc moi j'ai reçu un courrier au même titre que vous je suppose, donc les analyses ne sont pas bonnes du tout et je pense que Madame la Sous-Préfète a pris en charge ce dossier, vous pouvez me dire ce que vous comptez faire ? »

Monsieur le Maire : « Alors, il y a la partie analyse dont on ne savait pas exactement les résultats mais on se doutait des résultats, après ce qui est important c'est la partie actions à mener sur la base de ces analyses. Or, la dernière fois que j'avais rencontré le président de l'AAPPMA, Monsieur DELABY, nous avons identifié les trois actions à mener pour pouvoir régler le problème, à savoir végétalisation, aération, curage des boues et donc tout ça avait été identifié, Bruno va refaire un point avec Patrick pour pouvoir élaborer le calendrier d'interventions, je pense que l'ordre légitime ce serait d'abord curage, ensuite végétalisation, ensuite aération mais ce qui me paraît le plus logique mais je ne sais pas, peut-être que Bruno ... »

Monsieur THOMAS : « Sous réserve évidemment qu'on ne se retrouve pas dans les mêmes travers une fois qu'on aura mis en place ces dispositifs, ça voudrait dire que si on investit de l'argent et puis que demain on se retrouve encore avec de la pollution, ce serait vraiment dommage, donc il faut peut-être envisager ... faut qu'on voit également avec GAZELEC, savoir si on n'a pas d'autres alternatives que de relancer dans le CAM les eaux pluviales tout

simplement ou s'il n'y a pas d'autres possibilités c'est de peut-être de ne plus utiliser le CAM comme un endroit de pêche tout simplement. »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur VARLET.

Monsieur VARLET : « Il y avait eu une pollution mais c'était plutôt pour des algues dues à la chaleur il y a quelques temps et j'avais proposé au président DELABY qu'on installe un système d'aération et comme ça s'était calmé, il s'était mis à repleuvoir donc les eaux étaient un peu refroidies et les algues étaient parties, il m'avait laissé entendre que ce n'était pas nécessaire donc on a abandonné l'idée. Mais on lui avait déjà proposé, donc aujourd'hui quand il dit que la municipalité ne fait rien ou n'a jamais rien fait, je regrette mais on avait proposé des choses et qu'il a trouvées non nécessaires à l'époque. »

Monsieur le Maire : « Bon après ... »

Madame KUMM : « Moi je voudrais quand-même redire ce que je vous ai dit la dernière fois, c'était fait régulièrement par Monsieur LEJEUNE à l'époque, qui faisait ça de façon hebdomadaire plutôt et je vous dis, il y avait, je pense oui avec la SAUR, au moins une fois mais deux fois par an où les boues partaient au centre pour ... »

Monsieur THOMAS : « Mais je vous l'ai expliqué la dernière fois, on ne peut pas traiter au centre, à la station d'épuration, des liquides où il y a des traces d'hydrocarbure, ce n'est pas possible. Donc il est prévu un tour de table avec les différents acteurs dans les jours qui viennent et on va trouver une solution mais il n'est pas question non plus d'investir à fond perdu, ça ce n'est pas concevable. »

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions.

Madame MAJOREL : « Moi je voudrais me faire porte-parole de mes ex-collègues de l'IME par rapport à la sortie, rue du Mont Saint-Quentin il y a de plus en plus de circulation, on en avait parlé déjà, on avait émis la possibilité de supprimer deux places de parking et éventuellement de mettre un miroir parce que pour sortir de l'établissement, bon déjà il y a les transports d'enfants et même le personnel, il n'y a aucune visibilité, les gens avancent, avancent, avancent et puis ils se retrouvent ... »

Monsieur le Maire : « Donc c'est la nouvelle directrice, je crois, qui m'avait envoyé un courrier. »

Madame MAJOREL : « C'est ça. »

Monsieur le Maire : « Je ne vois pas en quoi la situation a changé par rapport au passé en fait, ça a toujours été la même sortie, ça a toujours été ... »

Madame MAJOREL : « Il y a toujours eu des problèmes mais bon là ça revient sur tapis régulièrement. On en avait discuté une fois avec Bruno, comme ça en aparté. »

Monsieur THOMAS : « Ce qui est gênant c'est quand les gens sortent et tournent à gauche, lorsqu'ils tournent à droite ça ne pose aucun problème. Après est-ce que ça serait compliqué d'aller faire le tour au rond-point à 20 mètres ? Je ne sais pas, c'est une suggestion plutôt que de supprimer deux places de parking. »

Madame MAJOREL : « Vous avez les deux places de parking, il y avait des plots qui étaient condamnés déjà et puis un miroir je ne sais pas. »

Monsieur THOMAS : « On va voir avec la police municipale s'il y a moyen de faire quelque chose. »

Monsieur le Maire donne la parole à Madame KUMM.

Madame KUMM : « On est sur, justement, la visibilité, je reviens vers vous concernant l'intersection avec le fameux stop que vous nous avez mis avenue Charles de Gaulle, quand on monte avec la rue des Noisetiers. Il y a déjà eu du grabuge, alors c'était petit, c'était juste des phares et de la tôle froissée mais je pense qu'un jour il y aura un mort. Je le redis. »

Monsieur le Maire : « Un mort à 5 km/h ça me paraît compliqué. »

Madame KUMM : « En tout cas, ça ne fait pas plaisir quand on emboutit votre voiture, ça c'est sûr. »

Monsieur THOMAS : « Ce qu'on va faire, on va faire effacer le passage piéton et on va le faire reculer un petit peu de façon à pouvoir réavancer le stop en bordure de trottoir. »

Monsieur VARLET : « Faudrait réavancer celui rue des Champs aussi. »

[Propos inaudibles]

Monsieur le Maire : « Il y a toujours la priorité à droite, elle ne bouge pas. »

Madame KUMM : « Oui mais sauf que la voiture vous ne la voyez pas arriver parce qu'avant vous arriviez en glissant, donc on voyait quand-même avec la priorité à droite, là, on s'arrête et on redémarre, eux par contre ils ont bien compris qu'il y avait un stop et qu'ils avaient la priorité, ça il n'y a pas de problème, il y a eu un accident, il y en aura d'autres. »

Monsieur THOMAS : « Alors il y a eu un accrochage, ce n'est pas un accident, j'ai bien entendu votre remarque et on va y remédier. »

Madame KUMM : « Vous m'avez dit ça aussi la dernière fois. »

Monsieur le Maire : « Oui mais les campagnes de peinture c'est quand il fait beau, là en ce moment on ne peut pas faire de campagne. »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur DEPTA.

Monsieur DEPTA : « Moi je voudrais une précision, Monsieur le Maire, sur la réglementation du cimetière. Notamment sur le Jardin du souvenir, est-ce que c'est autorisé à mettre des choses par les familles ? Et si elles mettent quelque chose, est-ce que c'est systématiquement enlevé ou ça a vocation à rester, je vais dire, quelques jours ? Est-ce que vous pourriez me préciser ou préciser aux familles parce que j'ai eu une question là-dessus de quelqu'un qui avait mis quelque chose et le lendemain c'était déjà parti, alors je parle du Jardin du souvenir. »

Monsieur le Maire : « Oui, et ça a été enlevé par qui ? »

Monsieur DEPTA : « Et bien je ne sais pas. »

Monsieur le Maire : « Ce n'est pas forcément les services de la mairie qui l'ont enlevé, je ne vois pas les services de la mairie enlever ... »

Monsieur DEPTA : « Moi non plus mais ... Vous me confirmer qu'on peut bien mettre des choses, c'est bien autorisé de mettre des choses à cet endroit-là ? »

Monsieur le Maire : « Je vais vérifier, après... »

Monsieur DEPTA : « Je veux dire une gerbe, une plante, notamment les familles aiment bien au moment des anniversaires, enfin des décès, mettre ... »

Monsieur le Maire : « Renvoyez-moi la personne en question et puis je verrai avec le service. »

Monsieur DEPTA : « Moi je n'accuse pas le service mais je veux dire bon ça peut être du vol. »

Monsieur le Maire : « Je n'imagine pas quelqu'un enlever, enfin un agent, enlever ... »

Monsieur DEPTA : « Bon ça peut être du vol, on sait bien qu'il y a du vol partout, y compris dans les cimetières, donc voilà. Et bien justement on y vient sur mon autre question sur, on en avait parlé l'autre jour avec Monsieur VARLET, sur nos caméras dans la ville, alors moi je voudrais déjà vous dire qu'on a régulièrement des vols de véhicule dans le centre-ville, je pense que vous avez dû en avoir des échos. »

Monsieur le Maire : « Allez jusqu'au bout de votre question et j'y répondrais. »

Monsieur DEPTA : « Et sur la caméra de la Ville, moi j'ai plus particulièrement été alerté par des gens, notamment des agressions, dans les sas bancaires, de gens qui ont été agressés dans des sas bancaires, notamment au Crédit Agricole et à la Caisse d'Epargne, donc à la Caisse d'Epargne où le monsieur a été agressé au couteau, donc évidemment quand vous portez plainte, donc il y a des réquisitions de police, enfin de gendarmerie, donc on voit très bien sur les caméras bancaires mais après par exemple sur la place, vraisemblablement c'est très peu exploitable. »

Monsieur le Maire : « Donc ça c'est les anciennes caméras. »

Monsieur DEPTA : « C'est les anciennes caméras ? Donc les nouvelles seront forcément mieux ? »

Monsieur le Maire : « Oui. »

Monsieur DEPTA : « Parce que vraisemblablement donc sur le cas qui m'a été évoqué... »

Monsieur le Maire : « On a fait des tests avec Monsieur GUYOT, on peut voir ... on a des zooms c'est même impressionnant la qualité de ... »

Monsieur DEPTA : « D'accord, parce que là en l'occurrence c'était un dimanche à 9h30, donc c'est vrai qu'on n'est même pas dans une ville ... et là en l'occurrence il y avait eu deux ce jour-là en peu d'intervalle, un dimanche à 9h30 sur la place Louis Daudré et c'est vrai qu'apparemment les réquisitions de gendarmerie qui avaient été faites, de la banque en question avaient été très probantes mais une fois qu'ils étaient sortis on perdait leur trace. Donc vous me confirmer qu'avec les nouvelles caméras ce sera plus probant ? »

Monsieur le Maire : « Oui. Et pour revenir sur le début de la question, il y a eu, effectivement, quelques vols de voiture, il y a une enquête gendarmique qui est en cours, ce n'était pas des amateurs et c'était un même profil de voitures, maintenant il y a tellement d'électronique qu'elles étaient piratées et c'était du même type et il y en a déjà deux qui ont été ... »

Monsieur DEPTA : « Des Peugeot de mémoire. »

Monsieur le Maire : « Je n'irai pas dans le détail. »

Monsieur DEPTA : « Mais je n'ai rien contre Peugeot. »

Monsieur le Maire : « Il y en a deux qui ont été retrouvées et les gendarmes continuent à ... »

Monsieur DEPTA : « Et vous pensez que c'est les mêmes auteurs ? »

Monsieur le Maire : « Je ne peux pas me prononcer, je ne vais pas me prononcer sur une enquête gendarmique en cours. »

Monsieur DEPTA : « D'accord. »

Monsieur VARLET : « Ce n'est pas la caméra, la caméra qui était installée là, qu'on a fait installer nous, je peux vous assurer qu'on a assisté à des démonstrations de la fenêtre de la bibliothèque et on voyait la marque d'un paquet de cigarette de l'autre côté de la place, sauf que la caméra était directement connectée sur le portable du commercial. Donc quand on passe sur des systèmes de radio les images sont dégradées, c'est un système qui dégrade l'image pour pouvoir la passer parce que quand il y a des problèmes de réception et bien il dégrade l'image pour pouvoir passer, c'est comme quand vous envoyez une image en SMS, elle est dégradée, c'est exactement la même chose. Donc si vous n'utilisez pas les bons systèmes pour garder l'image entière de quelques mégas pour pouvoir la grossir, vous pouvez mettre toutes les caméras que vous voulez, les plus perfectionnées, vous aurez une image dégradée de toute façon. Et je voulais aussi, pour un autre sujet dont je vous ai déjà parlé, je vais aller mener au service technique, un rouleau de fil de fer enrobé en vert parce que mettre autour d'un monument de la guerre 14, des Poilus et des gens qui ont fait la guerre 40 et qui ont peut-être été déportés, du barbelé, je pense que c'est une faute, bon ça peut être une bêtise mais c'est surtout une faute et je marche comme je vous l'ai déjà dit pratiquement tous les jours dans Péronne et je me suis aperçu qu'autour ... alors autour ils ont retiré les thuyas qui étaient complètement ... là c'était bien mais ils ont entouré le monument de poteaux avec des barbelés dessus. S'ils n'ont pas un petit rouleau de fil vert, moi je vais aller leur mener il n'y a pas de souci, mais mettre du barbelé autour d'un monument aux morts je pense que c'est une faute importante. »

Monsieur le Maire : « C'est temporaire comme je vous avais répondu. »

Monsieur VARLET : « Oui c'est temporaire mais il y a des gens qui passent. »

Monsieur le Maire : « Dès que les arbres auront repoussé ... »

Monsieur VARLET : « Oui mais les arbres font 50 cm, ils ne sont pas prêts d'avoir repris la hauteur, enfin je ne comprends pas comment un cadre ou un responsable de service technique puisse autoriser ça puis même les gens qui l'ont fait, voilà c'est un peu de jugeote. »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur DEPTA.

Monsieur DEPTA : « Juste sur le cinéma, pour avoir confirmation, les blocs secours c'est bon Monsieur THOMAS ? »

Monsieur THOMAS : « Oui, oui, c'est bon. Vous pouvez y aller en toute sérénité. »

Monsieur DEPTA : « Quand mon agenda chargé me le permettra je pourrai y retourner, c'est ça ? »

Monsieur le Maire : « Alors profitez, n'y allez pas demain, demain il y a un concert à Mac Orlan qui va être très sympa. »

FIN DE SEANCE 20H27

Gautier MAES, Maire



Wilfried BELMANT, secrétaire de séance

